RAPPORT D'INSPECTION

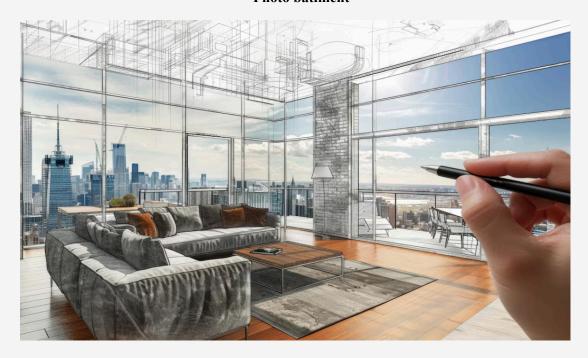
CONTRÔLE APRES TRAVAUX

L. AINSPECTION

BAR-TH-145

RENOVATION D'UN BÂTIMENT RESIDENTIEL COLLECTIF

Photo bâtiment



Nom et Prénom du client :				
Adresse des travaux :				
C		Conclus	sion générale	
	Satisfaisant		Non satisfaisant	
Référence de l'audit :				
Référence du rapport				
Date de la visite :				
Date du rapport :				

Mise en œuvre conforme aux exigences du scénario retenu

Document matérialisant l'engagement de l'opération (devis signés)	
Date d'engagement de l'opération :	
Document prouvant la réalisation de l'opération (facture des travaux, PV de réception, etc) remis au bénéficiaire :	
Référence de la facture :	
Cadre contribution remis au bénéficiaire	
bâtiment residentiel collectif existant de plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération ?	
Les scénarios de travaux proposés dans l'étude énergétique correspondent-ils aux travaux réalisés sur site ? NB : Si «NON», une mise à jour de l'étude énergétique est à prévoir pour confirmer le gain (%) entre état initial et futur conformément aux travaux réels.	
Choix du scénario	
Surface habitable prise en compte dans l'audit du bâtiment residentiel collectif rénovée (m²)	
Surface habitable mesurée (m²):	
Il est constaté un écart de surface habitable de plus de 10% ? (écart = (surface déclarée-surface mesurée) /surface mesurée *100)	
Le prestataire ayant réalisé l'étude énergétique a-t-il proposé un scénario BBC:	
Le cep projet est ≤à 110 kWh/m² par an ?	
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable du bâtiment, est < à 331 kWh/(m².an)	
le taux d'énergie renouvelable ou de récupération de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire du bâtiment après travaux calculé selon les modalités définies à l'annexe IV-1 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie correspond à celui utilisé pour le calcul du montant de CEE; il vérifie, notamment dans le cas où une pompe à chaleur est installée, que le COP saisonnier retenu pour le calcul de ce taux est conforme aux indications du fournisseur;	

Pompe à chaleur - AIR/AIR

Marque	Référence	Nombre unité intérieur	Nombre unité intérieur	Puissance nominal (kW)	СОР
Ancien système	de chauffage				
PAC utilisée pour le chauffage ?					
SCOP et COP sont-ils conformes à l'audit énergétique ?					
La puissance de la PAC est-elle conforme à l'audit ?					
Conduits d'air bien isolés (notamment en zones non chauffées) ?					

Pompe à chaleur - AIR/EAU

Marque	Référence	СОР	Puissance nominal (kW)	Quantité

Ancien système de chauffage		
PAC utilisée pour le chauffage ?		
COP est-il conforme à l'audit énergétique ?		
La puissance de la PAC est-elle conforme à l'audit ?		
Réseaux hors volume chauffé bien isolés ?		

Chauffe-Eau Thermodynamique

Type de Chauffe-Eau Thermodynamique		
Marque du chauffe-eau installé		
Référence		
Coefficient de performance COP		
Volume (L)		
Quantité		
Conforme à l'audit énergétique ?		
Installation selon les instructions fabricant?		

Isolation du comble

Type de comble	
Marque et référence de l'isolant déclarée	
Référence	
Surface déclarée (m2)	
Surface mesurée (m2)	
Écart inférieur ou égal à 10 %	
Travaux réalisés?	
Chantier accessible?	
Isolation réalisée entre un espace chauffé et non chauffé?	
Présence d'un Pare-vapeur?	
Présence d'un Capot de protection?	
Ecart aux feu?	
Rehausse de trappe?	
Absence de blocage de la trappe ?	
Piges ou repérage de hauteur?	
Risque incendie ?	
Absence de traces d'humidité sur isolant?	